porter : c'est, qu'ils m'auallarent [me plongèrent] en vne profondité là où qu'il y auoit feu, soulphre ardant, & tenebres, & vn flairement puant & abominable : & me monstrans leur grand meschant Lucifer, & multitude d'autres diables, lesquels tourmentoient les poures ames detenues en captiuité : me monstrans chariots de fer ardant, dragons pleins de feu, auec queuues meschantes & venimeuses, serpens, desquels m'en feirent aualler vn auec furie, pource que le iour du blanc Iœudy [Jeudi-Saint] i'auoy reçeu la Communion, & auoy refusé la leur qu'ils m'auoient presenté. Lequel serpent me tourmentoit si extremement, que derechef ie consentis de moy remettre encor auec eux, affin de m'oster les doleurs qui estoient insupportables : car ils ne me laissoient point auoir de repos nuict ny iour. Estant en ce gouffre, i'oioy ces poures ames qui ne cessoient de crier & lamenter incessamment. Voila où ie fusse maintenant, si Dieu par sa bonté n'eust eu misericorde de moy. Lequel bien tost apres permit, que i'ay esté assistée & aydée, par la puissance qu'il a laissé en son Eglise. Voila donc les lyens & la tyrannie de ces meschans diables, que i'ay touché par escript. lesquels de leur propre malice m'ont sollicité, & non point par fantasies. Mais ie confesse que de mes propres membres i'ay faict & exercé les pechez. confessant & recognoissant grandement la puissance de Dieu en son Eglise. lequel m'a retiré de ceste meschante & cruelle captiuité, en laquelle toute ma vie ils m'auoient tenue.

Jeanne Fery fut manifestement l'objet d'une indulgence particulière de la part des religieuses et des autorités ecclésiastiques. Cela pourrait s'expliquer par l'influence de sa grand'tante, Jeanne Gossart, qui était mère maîtresse de ce couvent, à l'époque précisément où le secret commença à se découvrir. Il fallut cependant en référer à des prêtres, et la religieuse fut « trouvée et aperçue empêchée et possessée des malins esprits » et présentée à l'archevêque, comme on l'a vu plus haut. Celui-ci résidait à Mons depuis plusieurs années, sa ville épiscopale étant aux mains du parti protestant depuis 1579. Les Berlaymont possédaient à Mons, tout proche du couvent des sœurs noires, un hôtel où l'archevêque s'établit. Il lui était donc facile de suivre de près le cas de la religieuse. Par son ordre et sous sa direction, on entreprit de délivrer la patiente, au moyen des exorcismes en usage dans l'Église. On espéra aussi, comme en d'autres cas analogues à cette époque, y trouver des arguments apologétiques en faveur de l'Église catholique et de la foi chrétienne[1].

LES EXORCISMES

Dès le surlendemain de sa présentation à l'archevêque, 12 avril 1584, Jeanne Fery fut soumise aux exorcismes ; les séances se

1. Cette préoccupation apologétique se fait jour dans les délibérations de l'archevêque avec son conseil, le 25 novembre 1585. *Discours*, p. 88 s. ; p. 85. Des intentions de même genre animaient les exorcistes en d'autres cas semblables. On peut lire là-dessus les justes remarques de Bremond, *Histoire littéraire du Sentiment religieux en France*, t. V, p. 184 ss.